

INTERIEUR.

Nlle. Orleans, 24 Février.

On se rappelle que dans la séance du 11 courant le Conseil de-Ville avait adopté et adopté une Ordonnance pour congédier la garde de-ville actuelle et amender les divers ordonnances qui la créent.

Cette ordonnance n'ayant point été approuvée par le maire, par divers motifs dont on ne saurait contester la sagesse et qu'il expose au long dans sa lettre, a été renvoyée Samedi dernier par devant le Conseil, pour qu'il s'occupe d'en revoir les dispositions.

A la demande du membre du 7e. district, et après quelques observations de la part des autres membres présents, la reconsideration a été renvoyée à la séance extraordinaire de ce jour. Pour que cette ordonnance puisse être de nouveau présentée à la sanction du maire, il faut qu'elle soit adoptée par les deux tiers au moins des membres du Conseil.

Après des détails sur les derniers événements et sur les travaux actuels du congrès, l'auteur s'exprime ainsi:—

M. Molino del Campo avait été nommé gouverneur du district fédéral, mais comme il se trouva malade, c'est M. Augustin Percey qui est chargé provisoirement de cette place.

Le général Anna dit toujours retiré à son habitation de Mingo de Claves d'où il a adressé diverses fois au gouvernement l'assurance qu'il ne se mêlerait point de affaires politiques et qu'il était très satisfait du gouvernement actuel.

Pendant tous les commandans généraux des états ont été changés. Le général Canarian est nommé commandant général de cet état, et par suite les trois assesseurs de la commandance, qui intervenaient dans l'affaire du général Arana, sont renvoyés.

Le général Tiran va au Texas, par suite des rapports continuels qui arrivent au gouvernement sur les prétentions et les projets des Anglo-Américains. C'est la raison pour laquelle il n'est pas venu prendre le portefeuille de la guerre.

Basadre, envoyé secret et chargé par Guerrero d'une mission immorale à St. Domingue, a reçu l'ordre de revenir, ainsi que Tornel, envoyé comme chargé d'affaires près des Etats Unis.

Voici ce que le même écrivain dit de la république de Centre-Amérique.

Les lettres de ce pays vont jusqu'au 3 de courant. Les persécutions contre les personnes avaient quelque peu diminué, mais elles continuaient contre les fortunes, déjà presque épuisées. La guerre existait toujours dans l'Honduras et s'y faisait avec ardeur. Cependant, les forces du gouvernement, sous les ordres de Morazan et d'un nommé Marquez, s'étaient quelque peu augmentées et se trouvaient très près des Olanchoas, que l'on supposait devoir être bientôt forcés de capituler.

La législature fédérale, convoquée pour le 10 de décembre, n'avait pu se réunir et l'on travaillait à tâcher de la réunir pour le 15 du présent mois. L'épousement du frère et la rivalité des états faisaient gêner chaque jour davantage le projet d'une confédération dans laquelle tous les états seraient également indépendants, et sans autre gouvernement général qu'une junte (Diede) chargée de diriger les affaires extérieures. On dit que ce moyen prévaudra à la fin, malgré qu'il soit question de donner le président, qui sera Valle, parce que Morazan a perdu beaucoup dans l'opinion, même parmi les plus méchants, car il tyrannisait tout le monde.

San Salvador, qui depuis la révolution et même auparavant, était le foyer de l'anarchie, présente aujourd'hui le phénomène de la régularité dans toutes les branches de son administration; des lettres de cet état font connaître les scandaleuses déprédations dont Gustamala est le théâtre. C'est le seul état qui offre quelque sécurité, et dont le commerce par ses ports du sud prospère visiblement, malgré que la guerre ait presque constamment pesé sur lui.

La république du Chili a ordonné le rappel de ses consuls de Centre-Amérique et refuse de reconnaître le gouvernement actuel, à cause de son immoralité; c'est ainsi qu'elle s'exprime.

L'état de Nicaragua est dans la plus affreuse anarchie, et complètement ruiné par suite des désordres qui y régnent. Cet état est gouverné par un jeune Guatemalte nommé Goyena, de mœurs corrompues, et qui s'amuse à faire mettre des fers aux hommes et à les faire jeter dans la mer. Tout ce qu'on écrit de ce barbare est inouï.

Costa Rica est le seul état de la mer pacifique qui, par son éloignement et les mœurs de ses habitants, se soit préservé de l'incendie générale de cette triste république. Le gén. Lamar, exilé du Pérou, et qui a cherché un asyle à Costa-Rica, fait les plus grands éloges de cet état et des hommes qui l'administrent.

EXTERIEUR.

Suisse.

A Remondorin (Thurgovie), les catholiques ont été persécutés et ont été en comble. Les catholiques, par égard pour les protestants, ont reculé leurs chaires et les ornemens de leur culte. Les protestants, de leur côté, ont bâti à Yperon une sacristie pour les catholiques. La dédicace de l'église, qui a eu lieu le 15 novembre, a été en même temps une fête de

concorde et de charité véritable. Cet esprit d'union et de tolérance est dû en grande partie à M. le curé L., aussi distingué par ses lumières que par sa piété.

FRANCE.

Paris, 24 Décembre.

CAMPAGNE POUR LA DICTATURE.

Voici, en France, vingt journaux à la solde du ministère ou aspirant aux gages. Voici trente brochures, dont les auteurs gègnent leur dernier trimestre, ou offrent leurs services à l'approche du nouvel an: quel est leur langage? Comment s'efforcent-ils de reconnaître ou de sollioter les bienfaits du pouvoir? Chacun d'eux tranche pour celui-ci le dictateur, et dresse sa petite liste de proscription. Est-ce une consigne donnée? Est-ce une des passions secrètes que la flatterie et la vénalité devinent et savent exploiter? Est-ce un mot d'ordre divulgué trop tôt? Quoiqu'il en soit, indisciplinés, impatientes, ou lancées à dessein, ou plus dévouées aux sentimens que dociles aux paroles de leurs chefs, les troupes légères font feu de toutes parts aux cris de dictature!

Déjà un magistrat, retroussant sa robe, et prenant pour alibi de camp la Quotidienne et la Gazette, s'est lancé tout au travers de la course électorale, où il fait le moulinet avec son grand sabre. Un philosophe, saisi par le javelot romain, a suivi de près; et, en compensation de ses traditions payennes, il expose tous les curés du royaume, en guise de fourreaux, pour préparer chez les électeurs des jugemens convenables au général de la cavalerie. Ce général sera-t-il M. de Bourmont? L'annonceur de la troupe le fait entendre dans son prône sur le problème fondamental de la politique moderne. L' nous entrevoyons un peu obscurément le singulier mystère de la théocratie des états, et nous voyons fort clairement que la solution de ce problème est dévolue à l'homme respectable qui "par un acte de fidélité, a jeté l'indiscipline dans l'armée que son dévoûment quittait avec éclat, au général que ne mérite qu'un seul reproche, celui de n'avoir pas accompli son généreux dévoûment en se faisant suivre par la troupe qu'il avait sous ses ordres, et qui n'aurait fait que son devoir s'il eût en effet livré les plans de campagne."

Accourt ensuite un preux, à la visière baissée et portant sur son casque cette espèce de légende: Méditations politiques. Il crie, en contrefaisant sa voix et gardant l'incognito: "N'ayez pas peur; osez, osez! Poignez vilains, ils vous oindront; si guez vilains, ils vous poindront. Qu'est-ce qu'un gouvernement hardi? c'est le gouvernement qui sait favoriser la vraie utilité des rois; c'est le gouvernement qui sait que sa propre existence est toujours un cas royal, un cas réservé; c'est un gouvernement qui ne reconnaît point de droits acquis en matière de droits criminels; c'est en gouvernement qui se rit de sa responsabilité envers les hommes, c'est, en un mot, un gouvernement un, entier, absolu si l'on veut, auquel est inconnue la petite justice qui tue la grande." A quel que distance, son valet, de l'air d'un dévot qui récite ses paternôtres, va répétant ce refrain lugubre: "Jugement dernier, condamnation à mort d'un parti; accession du ministère Polignac." Et c'est à côté chemine un écuyer, qui, dans les intervalles de silence, psalmodie, du ton d'un garde de nuit: Je suis le Conservateur de la Restauration. EXTRIMINERZ!

Pour faire voir que cet arret éternel est mérité, un héros proclame que la fusion est dévoilée: "O ingratitude! s'ajoute-t-il... O reptile réchauffé dans le sein du juste! toute ta gratitude sera-t-elle donc toujours croissans en ingratitude?" Avec vous souveraineté de Courte-Echelle et de Petit-André; tels que Walter-Scott représentes deux compères de Tristan? Il y a de la bouffonnerie de l'un et du sombre de l'autre dans cette espèce de quolibet oratoire. Une faction! le mot est trop noble, selon cet archer, qui, à l'en croire, est le véritable champion de la royauté; et il apostrophe les députés du nom de chefs de bande. On lui objecte que le nombre des mécontents s'élève à la majorité de la nation constituée." Il réplique aussitôt: "Alors c'est un parti, et c'est la nation qui devient ce parti." En ce moment, le valet du grand prévôt pousse son cri accoutumé: condamnation à mort d'un parti! et les auditeurs de sourire. N'eriez point, reprend l'archer, nous ne sommes que trente, dit-on, mais les auxiliaires étrangers sont là. "Or, qui sait si les rois jaloux prendront plaisir à se voir détrôner comme en exemple et presque en effigie?" Mais si le Roi, dans sa sagesse, usait de sa libre prérogative pour faire un autre choix, qui calmerait tous les esprits? Si jamais on cessait à répéter jusqu'à trois fois le champion de la royauté; et qui céderait-il? le Roi sans doute; et à qui céderait-il? à la nation constituée, n'est-ce pas?

Céder! "Prend un chevalier qui chevauchait non loin, et qui s'approche en donnant à sa monture un coup d'éprou d'or?" céder! et à qui, s'il vous plaît? à cette tourbe atteinte de la maladie mortelle de la liberté de la presse, de la liberté d'écriviller la partie saine de la nation appelle depuis long-temps le fer et le feu sur cette excroissance pestentielle." Mais la charte, les chartes! la charte! "Je somme nos adversaires de m'indiquer quel est celui de ses articles qui s'oppose à ce que le Roi ait fin à cet évergondage de la parlomanie, à cet oubli de toute convenance, à ce mépris de toute décence, ou s'abandonne à souvent une assemblée d'hommes bien élevés, ayant atteint l'âge de la maturité, en se qualifiant de législateurs."

Eux avoir le droit de refuser l'impôt? s'écrit un porte-enseigne dont l'inscription est subsidie; eux, avoir ce droit, car, mes amis, c'est le point essentiel! "Si l'on conçoit de ce seul point, on cède

la question entière. Il y aurait forfaiture dans ce refus. La chambre refuse cependant. Eh bien! cette chambre est incompatible avec le maintien de l'ordre social. Il faut la détruire et balancer autrement les pouvoirs, ou du moins l'organiser sous un mode nouveau." Mais les périls qu'elle offre une telle chose. "Il faut se jeter à travers les chances d'une vie ou d'une mort glorieuse."

La dictature, donc, la dictature! reprend la troupe en chœur. A la Sylla, dit l'un; à la César, dit un autre plus modéré; à la Napoléon, dit un troisième; à la Polignac, dit un quatrième. Je veux qu'elle n'ait ni la simplicité de l'effigie, ni les faiblesses de l'humanité, déclare le grand justicier des méditations politiques, il faut qu'elle entérine héréditairement les vanités bourgeoises, opine le conseiller bénévole de la couronne, il serait mieux qu'elle confiât aux ministres de la religion la quête des votes électoraux. Un cri, calqué sur un décret impérial, suffit, et l'on en charge; ainsi parle le chevalier de l'Éprou d'Or. La société de Jésus offre le plus parfait modèle de la dictature dans son général; ainsi vote un congréganiste de la Quotidienne. Soit, ajoute la postolique, à condition que l'inquisition sera notre première magistrature. Ohi, car nos journaux de l'opposition sont eux-mêmes des inquisiteurs terribles... On ne doit ni composer, ni transiger, ni accorder la moindre trêve... Extriminez! Si le triomphe ne doit pas couronner la royauté, la charge lui est imposée de donner une mémorable, une mémorable leçon. Elle aura son agonie terrible, épouvantable... Qu'elle périsse au milieu du fracas de la foudre et des éclairs!"

FEUILLETON.

Un postillon d'Aschaffenbourg, qui avait pris un billet de 25 f. à une loterie allemande, vient de gagner une usine située près de Francfort, et de la valeur d'un million. Le postillon va faire maintenant claquer son fouet.

Un horrible tremblement de terre vient d'avoir lieu en Valachie; cent quinze maisons ont été détruites à Bucharest le jour de cette catastrophe.

Une demoiselle de dix-huit ans, qui fait des vers que vous connaissez, met la dernière main à sa tragédie. Une dame, à qui elle venait de confier le secret de ses longs travaux, lui demanda quel était le sujet de sa pièce. "C'est, répondit la jeune fille, une reine fausement accusée d'adultère." Certes, cela peut être dramatique, mais pensez vous que cette idée de drame serait venue à une muse ingénue? Vous savez qu'après avoir mis au théâtre l'adultère, notre Agnès y mettra les malheurs d'Abelard, d'Olivier ou de quelque autre Fragoletta?

Les nouvelles de Londres annoncent que, dernièrement, lord Wellington a exprimé une opinion très-peu favorable à nos seigneurs les ministres Polignac et Bourmont. Il s'est défendu avec beaucoup de vivacité d'avoir contribué en rien à l'élevation de nos hommes d'état, qu'il a traités d'hommes bigots et libéraux. M. de Wellington a joué en cette occasion le rôle d'un père honnête qui ruine ses enfans.

Il paraît que c'est le prince de Saxe-Cobourg qui obtiendra les suffrages des trois puissances signataires du traité de Londres pour la couronne de la Grèce. Voilà les fils d'Homère et de Léonidas adjugés au scrutin.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expéditions. Brick Jas. Monroe, Riley, Gusteloupe, G Dorsey Goel. Hannah Elizabeth, Spioer, Harrisbourg, L'H Gale.

Arrivés. Brick Birky, Johnson, Liverpool. Nav. Tenor, Fighman d' Havre, sur lest. Goel. Monk, Nargigue, l'ampico, avec des espèces. Goel. Lady of Bath, Thomson, de Appalachicola. Nav. James, et 4 autres bâtimens noms inconnus.

Arrivés au Basin. Goel. Surprise, Flaherty, d'Apalachicola, avec du coton et des peaux à ordre—3 pas. Goel. Splendid, Day, Mobile, avec du coton à ordre—6 passagers.

L'ASSEMBLÉE convoquée Lundi chez M. La Brintal, à cause du mauvais temps a été renvoyée à Vendredi 26 du courant, au même domicile, pour 6 heures du soir.

Le discours qui devait être prononcé était analogue à l'anniversaire de la naissance de l'immortel Washington. On se plut à le voir sortir de sa tombe, apparaître à la Louisiane et jeter un coup d'œil sur ces rives de droite et de gauche de la ville, qui jadis étaient riantes lorsque la France a cédé ce pays aux Etats-Unis, et qui aujourd'hui sont dans un état des plus effroyables par les préjugés et les échafaudages dont elles sont présentement hérissées.

Si les rives, les levées et les chemins, propriétés sacrées pour l'usage commun de tous les hommes, reviennent à leur maître le peuple souverain et qu'ils soient maintenus dans l'état voulu par les lois et notes de la législation pour ce qui les concernent, la ville se fera un revenu annuel de cent cinquante mille pastres et plus, à l'aide de cette ressource serait ainsi pour toujours certaines fermes vexatoires, par exemple celle aux huttes et beaucoup d'autres, comme également une grande diminution sur beaucoup d'autres licences qui pèsent sur tant de faibles classes, tandis que d'autres payent peu ou rien; une garde de ville serait augmentée même d'une cavalerie peu coûteuse si on veut tirer parti des ressources que ce pays offre.

Au discours était joint une adresse au public qui lui sera présentée Vendredi prochain; les éclaircissemens qu'elle donne au public lui feraient connaître les noms des personnes disposées à former un comité pour s'adresser à la législature et remédier aux abus qui se commettent. Ce comité est composé des personnes les plus respectables de cette ville.

Puisse ce léger indice encourager le public à se trouver à l'assemblée convoquée pour Vendredi prochain. Nlle. Orleans, ce 23 Février 1830. 24 fév. SIMON LAIGNEL, ex-maire.

Marié avant-hier soir, par le Révérend abbé Monie, Mr. PIERRE CASANAVE à Mlle. ROSE BARAQUIN, tous deux de St. Domingue. 24 Fév.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. J. BERMUDEZ est candidat pour la place de Maire à la prochaine élection.

Nous sommes également autorisés à annoncer que Mr. D. PRIBUR est candidat pour la place de Maire.

THEATRE D'ORLÉANS.

JEUDI 25. SEMIRAMIS, Tragédie de Voltaire.—Mr. Aristippe jouera le rôle d'Assace.—Suivi de Maison à Vendre, Opéra en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN

(RUE DU CAMP.) Mercredi, 24 Février, LA VILLE ET LA CAMPAGNE, Comédie de Morton.—Monsie Gomers, Melle. Placide.—Suivi de Suzanne aux yeux Noirs, Opéra.

Mme. Féro n'étant indisposée son début est aussi retardé; on donnera avis, ainsi que celui de la troupe du ballet, et de la réapparition de Herr-Clint.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLÉANS.

Le bataillon prendra les armes Dimanche 28 du courant, à 8 heures, du matin. L'appel sera à 8 heures et demie. PAR ORDRE. COHEN, sergt. major. 24 Février.

COUR de Paroisse pour la Ville et paroisse de la Nlle. Orleans, 30 Février 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Elizabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embaras des affaires de défendre, il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, à la charge de défendre; que les frais soient à la charge de dit défendeur; que la communauté de propriétés qui existe entre eux cesse, et qu'une séparation ait lieu dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante aille le droit à l'avenir d'acquiescer et de posséder ses propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi.

(Signé,) J PITOT, juge. Le faulx que dessus, 24 fév. T. S. KENNEDY, greff.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Il est parti marron de chez MM. Rang-sun frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un negre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1/2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, à peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débarrassé par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des chabans.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au possesseur ou le conduira à la geole de cette ville. 23 fév.—31 F. A. MANG.

NOTICE.—The subscriber being on the point of absenting himself from the city, requests persons who have left watches with him to withdraw them by the 25th inst. Feb 11—31 VEZIAN.

LOTTERIE DE LA LOUISIANE, CLASSE EXTRA No. 1, POUR 1830.

AUJOURD'HUI

Le Tirage aura lieu à la Nlle.-Orléans, Mercredi 24 Février 1830.

YATES & MINTYRE, COMMISSAIRES. Loterie de 60 Numéros—9 Numéros tirés.

Table with 3 columns: PROSPECTUS, LOT DE \$3,000 EST, and amount. Rows include 1, 2, 10, 20, 40, 60, 102, 102, 102, 1530, 11475.

15,95 Lots gagnans, s'élevant à \$ 61,330

Billets entiers, \$2—Moitiés, \$1. A vendre au BUREAU de YATES & MINTYRE, Rue Conti, No. 23, vis-à-vis l'Hotel Richardson. 19 février—5

Samedi 27 Fév.

Le Tirage de la 4e. classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE, Des Patchtoches AURA LIEU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000.

Prix des Billets. Entiers \$ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16; demi et quart en proportion. J. B. FAGET—Directeur

A VENDRE.

UN hotel établi avec tous les beaux meubles qui en dépendent, à des conditions très-avantageuses; cet hotel est situé dans un beau quartier de la ville; on peut y loger 15 pensionnaires et y donner à manger à la carte. Il y a dans le dit établissement deux billards et une cave bien garnie. On trouvera un inventaire général de posé au bureau de M. Victor de la Cora, rue St. Louis, No. 48, près de la Bourse.—24 fév.—6.

VENTES A L'ENCAIN.

PAR J. C. BAUDOU.

EN vertu de l'auto-liquidation de Phon. Courte de la Paroisse, et par ordre des créanciers de ce dernier, il sera vendus les propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers; savoir:

Samedi 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett.—Esclaves: Jupiter, negre de 25 ans, charretier et distillateur; Wallington, negre de 24 ans, charretier; Harry, negre de 25 ans; charretier; Ned, negre de 55 ans, charretier; Monday, negre de 12 ans, domestique; Patience, negre de 14 ans, domestique; Martha, negre de 15 ans, couturière; les moutons; Betsy, negresse de 50 ans, domestique et un peu blanchisseuse.

Propriétés foncières.—Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, formant l'ancien emplacement des rues Jackson et Brainerd, désigné par le No. 6 sur le plan dressé par J. Pilié, le 6 Fév. 1828, lequel plan est tenu déposé en l'étude de Carille Pollock, Notaire Public; le dit lot de terre ayant 277 pieds de face sur la rue Jackson, et 300 pieds de profondeur face à la rue Mar-nard, le tout mesure française, ensemble avec les édifices ou améliorations qui peuvent s'y trouver.

Un autre lot de terre de forme triangulaire, situé au faubourg Delor sur la limite du faubourg Saulet, et formant l'ancien emplacement de la rue Suzette et de l'Annonciation, sur lequel il y a des débris et un hangar de 150 pieds de long. Ce lot contient 5 terrains de différentes dimensions, et est désigné par la lettre L. sur un plan annexé à un acte du 7 Avril 1827, en l'étude de Félix de Armas, Notaire Public; ce lot de terre sera vendu sur un nouveau plan qui sera fait à cet effet par J. Pilié, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Quatre terrains situés dans la ville de Covington paroisse de St. Tammany, dans la partie la plus apparente de la ville, désignés sur le plan de la dite ville par les Nos. 1, 2, 3, et 16 de l'Pl. No. 4, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, à l'exception du No. 3 qui n'a que 50 pieds de face sur 120 de profondeur; ensemble avec la maison à étag., cuisines, remises et autres constructions qui se trouvent sur les dits quatre terrains.

Conditions: Les esclaves et la propriété située à Covington, payable le 14 Juin, 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable: \$266 67 comptant; \$266 67 le 25 Février 1831, et la balance du prix le 14 Juin, 1830. Et la propriété située au faubourg Delor, payable: \$1000 comptant; \$1000 à la fin de Novembre, 1830; \$1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1830. Tous les paiements à terme en billets endossés à la satisfaction des Syndics et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Les actes de ventes seront passés devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Et Lundi, le 1er Mars, 1830, à midi, au magasin d'Encas, rue St. Louis, Les meubles et effets mobiliers abandonnés par le dit failli à ses créanciers. Conditions comptant. Fév. 18

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse St. Jean-Baptiste.

LUNDI 8 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encauteur ex-officio soussigné sur la terre de 9 arpens 8 toises et 1/2 d'écrite, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le Sr. Charles Frédéric Olivier Porcelle et Mde. Marie Françoise Lamouler Duville aujourd'hui sa veuve; dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Porcelle, ensemble sa portion indivise de ce dernier dans ces mêmes biens sociaux et de son consentement, savoir:

16 Nègres, 9 nègresses dont deux avec chacune un enfant et une avec 6 enfans, la plupart de ces esclaves sont croisés et talens, bons domestiques, charretiers, Laboueurs, &c.

Une quantité de charbons, charrettes, tombereaux, roues neuves, diable, pelles, pioches, haches, vieilles chaudières à sucre, palan, &c. &c.

14 Chevaux anglais, 23 chevaux créoles, 1 mule, 13 paires de bœufs, quelques vaches et taurailles, dix cabriolets, &c.

Une habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieux de la Nlle.-Orléans, composée de deux lots de terre, dont un sur lequel sont les principaux établissemens, tels que deux maisons principales, moulin, sucrerie, purgerie, magasin, cases à nègres &c. à 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godefroy Boudousquie et par en bas de Mr. Andre Cambre; et l'autre, qui est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissemens qui sont dessus étaient réservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George Perillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Esler.

Au moment de la vente il y aura sur cette habitation environ 80 arpens de cannes plantées et 85 arpens de cannes souches de l'année.

Conditions.—Les objets de nature mobilière payables en tout Mars 1831. Les esclaves payables moitié en Mars 1831 et l'autre moitié en Mars 1832. L'habitation payable un quart en Mars 1831, un quart en Mars 1832, un quart en Mars 1833, et le dernier quart en Mars 1834. Le tout avec billets endossés à satisfaction payable au greffe de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, quitance et main-levée à la charge des acquéreurs.

St. Jean-Baptiste, le 2 Fév. 1830. T. LEBLANC, greffier.

A VIS.—Les contribuables de la Paroisse de St. Louis, pour l'année 1829, sont prévenus que la collecte de la dite taxe commente le 20 de Mars prochain.

Nlle. Orleans, le 19 Fév. 1830. F. GARDIER, Trésorier de l'Etat.